



Protocole

REUNION N°2 DU GT 13 – MAILLAGE TERRITORIAL

Une fois de plus, l'administration ne peut nous fournir que quelques documents en séance. Le président s'en excuse et seul un document de réorganisation du service technique de Nouvelle-Calédonie et un semblant d'ordre du jour sont distribués pour l'ensemble des deux GT 11 et 13.

Pour le GT13, l'administration prévoit de discuter collectivement du périmètre de ce GT.

GT 11 : réorganisation des services techniques

SNA-RP/Roissy : La DSNA présente une situation compliquée et travaille sur le sujet pour ne pas envenimer la situation. Pour FO, on peut douter de la sincérité de l'administration : ce n'est pas du tout le ressenti des agents au vu des passages en force lors des précédents CT. Le dialogue social local est très difficile et doit reprendre sérieusement.

CESNAC/Mérignac : L'évolution des activités laisse de grosses craintes sur le sujet **Cyber-sécurité** que l'administration commence seulement à prendre au sérieux, malgré les recommandations des diverses organisations syndicales.

SNA-SE/Nice : La mise en place du projet est délicate, dû à la situation particulière de la Corse et de ses 2 maintenances. L'administration ne souhaite pas remettre en cause les 2 maintenances existantes de Bastia et Ajaccio.

SNA-SSE/Marseille et Montpellier : La réorganisation est en attente du nouveau chef SNA pour relancer les travaux.

SNA-NC : Malgré la complexité de la réorganisation, le projet présenté est validé. FO demande à rediscuter en GT14 du périmètre des fonctions des électriciens et leurs autorisations d'exercice concernant les interventions sur le matériel opérationnel de la DSNA.

GT 13 : Maillage territorial

Objectif de la réunion : Ce Groupe de Travail doit travailler sur des évolutions sur le sujet « Déplacements et Répartition des Compétences ». L'administration propose d'établir de faire un état de lieux des services techniques (en tâches et compétences), afin de proposer de nouvelles organisations entre services afin de limiter les déplacements des agents.

FO a précisé que des conditions devaient être respectées avant tout redécoupage :

- Si une reprise de matériels par un service devait se faire, c'est l'ensemble des fonctions techniques d'un site qui doivent être repris (maintenance et installation): les activités de maintenance d'un site déporté ne doit pas être fait pour parti par un service technique, et d'autres activités par un autre service technique. Une reprise de radar ou d'antenne avancée par un service doit se faire entièrement, et pas que partiellement.
- Les agents des services techniques ne doivent pas être les « correspondants locaux » qui ne font qu'ouvrir la porte aux prestataires extérieurs et doivent rester les spécialistes des systèmes opérationnels.
- La coopération entre la DTI et les équipes locales doit être améliorée : le rôle d'expertise sur les dossiers « chantiers » doit être renforcé ; le suivi du chantier serait plus efficace par un agent expert sur l'énergie-clim, plutôt qu'un IESSA qui a plus un rôle de coordination dans ce cas.

Le positionnement des agents des équipes PIE doit être étudié et éventuellement faire l'objet d'évolution.

La 3ème réunion de ce groupe de travail 13 est prévue pour le 13 décembre.

Vos représentants FO : Michel MAGNE (SNA-S) ; Jean-Laurent DUPRAT (CRNA-SO) ; Henri CAMOU (SNA-SSE),
Julien CHEMOUNY (CRNA-N) ; Julien BENINCASA (SNA-RP/Roissy).

